

« ACR - ADC Cabinet PIERQUIN »  
 Société par actions simplifiée au capital de 294.400 Euros  
 Siège social : 18, rue Edmond Pierrot 08000 WARCQ  
 351.532.528 RCS Sedan

Dépôt n° 526

du - 9 MARS 2011



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT**  
**LE 28 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix,  
 Le vingt-huit Décembre,  
 A neuf heures,

Les associés de la société « ACR - ADC Cabinet PIERQUIN », société par actions simplifiée au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (294.400) Euros divisé en NEUF MILLE DEUX CENTS (9.200) actions d'une valeur de TRENTE-DEUX (32) Euros chacune, dont le siège social est à WARCQ (Ardennes) 18 rue Edmond Pierrot,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, audit siège à WARCQ, sur convocation faite par lettre simple du Président adressée le 11 Décembre 2010 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard PIERQUIN et Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN est désigné comme secrétaire.

La société « Cabinet d'Audit COLSON », Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre en date du 11 Décembre 2010, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3.333 sur les 9.200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'accusé-réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

*(Handwritten signatures)*

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination du Directeur Général en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Remplacement du Directeur Général,
- Remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et la discussion est déclarée ouverte.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur Bernard PIERQUIN au profit de la société « FINANCIERE JBP », société par actions simplifiée dont le siège social est à WARCQ (Ardennes) 18 rue Edmond Pierrot, de la totalité des 9.188 actions lui appartenant dans la Société aux conditions relatées dans le rapport du Président.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Bernard PIERQUIN de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 et de la démission de son mandat de Président à compter du 31 Décembre 2010.

Elle le remercie pour tout le travail accompli au sein de la société depuis sa création.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

9 6

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, nomme en qualité de nouveau Président :

**Jean-Bernard PIERQUIN**  
**né à Cambrai (Nord) le 10 Juin 1974**  
**de nationalité française**  
**demeurant à HOULDIZY (Ardennes) 3 Lotissement de la Fusée,**

à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN, Président nouvellement nommé, continuera de percevoir la rémunération qui lui avait été allouée par décision des associés en date du 13 Décembre 2008 dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général.

Elle lui confirme en tant que de besoin

- le remboursement d'indemnités kilométriques au tarif fiscal en vigueur compte tenu de l'utilisation de son véhicule personnel pour les besoins de la société,
- la prise en charge par la société, à hauteur de 60 %, des cotisations appelées par la « CAVEC » au titre de l'assurance vieillesse,
- la participation au contrat d'assurance-vie souscrit auprès des « A.G.F. » entrant dans le champ d'application de l'article 82 du Code Général des Impôts, avec prise en charge par la société des cotisations qui constitueront un avantage en nature,
- le remboursement sur présentation des justificatifs des frais exposés dans le cadre de son mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

En suite des résolutions qui précèdent et de la nomination du Directeur Général en qualité de nouveau Président de la société, l'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**



### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en raison de la démission de Monsieur Pierre BUHET, Commissaire aux Comptes suppléant de la société, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

**La société « CABINET SCOREX »  
dont le siège social est à PARIS (16<sup>ème</sup>) 10 rue Lauriston,  
représentée par Monsieur Jean-Michel BROSSARD,**

et ce à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

### SEPTIEME RESOLUTION

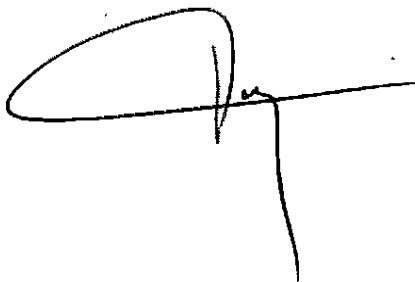
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

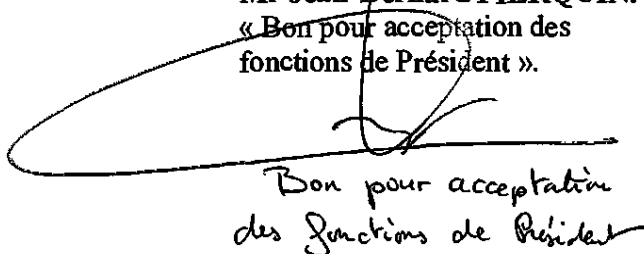
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,  
**Mr Bernard PIERQUIN :**



Le Secrétaire,  
**Mr Jean-Bernard PIERQUIN.**  
« Bon pour acceptation des  
fonctions de Président ».



Bon pour acceptation  
des fonctions de Président